

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU
TENUE LE JEUDI 22 AOÛT 2019, À 12 H, AU LOCAL M-0220**

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Carl Grimard
et APPUYÉ par Karine Dion

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2019;
3. Information :
 - 3.1. Vers la grève le 27 septembre?;
 - 3.2. Révision du financement des cégeps;
4. Nominations à entériner;
5. Négociation 2020 : adoption du cahier des demandes de table centrale;
6. Négociation 2020 : adoption du cahier de négociation sectorielle et de la liste de problématiques;
7. Clôture de la séance.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 30 MAI 2019

Il est PROPOSÉ par Monique Barrette
et APPUYÉ par Karine Dion

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mai 2019.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

3. INFORMATION

3.1. Vers la grève le 27 septembre?

François Chassé, président, présente le point.

Le 19 septembre prochain, dans le cadre d'une assemblée générale qui se tiendra à l'auditorium entre 12 h et 14 h, il y aura un vote de grève en vue de la journée du 27 septembre en lien avec l'enjeu de l'urgence climatique; des informations supplémentaires seront transmises dans les prochaines semaines. Par ailleurs, un transport par autobus sera prévu le 27 septembre pour participer à la manifestation régionale unitaire organisée ce jour-là, qu'il y ait grève ou non.

Ariane Boivin invite les professeur-e-s à se joindre au Comité CLACC les 23 et 26 août, à la salle des Pas perdus, pour préparer et distribuer des « ronds verts », symboles de la mobilisation pour le climat.

3.2. Révision du financement des cégeps

François Chassé, président, donne des précisions sur l'annonce de réinvestissement dans les cégeps faite le 19 août dernier par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Jean-François Roberge; ces investissements n'affecteront pas la masse salariale des professeur-e-s, mais d'autres composantes du financement des cégeps.

4. NOMINATIONS À ENTÉRINER

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

Il est PROPOSÉ par Sonia Tremblay
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

que l'Assemblée générale du SPCFXG entérine les nominations suivantes :

- **Comité de perfectionnement :**
Michèle Asselin
- **Comité de discipline (Règlement de vie étudiante) :**
Marie-Michèle Leblanc
- **Comité des Allié-e-s :**
Éric Kirouac
- **Comité institutionnel de L'Espace du français :**
Formation générale, non issue du Département des lettres:
Geneviève Côté

- **Comité de travail sur les outils de prévention des inscriptions-cours :**
Guy-Antoine Dorval
Jean Francis Matteau
Marc-Antoine Nadeau.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

5. NÉGOCIATION 2020 : ADOPTION DU CAHIER DES DEMANDES DE TABLE CENTRALE

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

Proposition 1 :

Il est PROPOSÉ par Vicki Plourde
et APPUYÉ par Valérie Caron

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les propositions 1.1 et 1.2 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, qui se lisent comme suit :

1.1 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent :

- L'introduction de clauses de convention collective qui assurent l'indexation annuelle à l'inflation selon l'IPC Québec;
- Pour la durée de la convention collective de trois (3) ans, selon la formule la plus avantageuse, l'indexation annuelle à l'inflation selon l'IPC Québec plus zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) ou :
 - La première (1^{re}) année, un redressement versé sous forme de montant fixe et intégré aux échelles de trois dollars (3 \$);
 - La deuxième (2^e) année, une hausse salariale de trois pour cent (3 %);
 - La troisième (3^e) année, une hausse salariale de trois pour cent (3 %).

1.2 Que les fédérations du secteur public réunies en CCSPP s'engagent dans des travaux afin d'évaluer des ajustements aux conditions salariales, notamment le salaire d'entrée ou le nombre d'échelons.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Pierre Côté
et APPUYÉ par Julie Martineau

d'ajouter, à la fin du premier tiret du deuxième picot de la proposition 1.1, ce qui suit : « *de l'heure* ».

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Ariane Boivin
et APPUYÉ par Samuel Delvaux

d'ajouter, à la fin de la proposition 1.1, un quatrième tiret, qui se lit comme suit : « *Que les hausses en pourcentage (%) soient par rapport au salaire médian et ajoutées à chaque échelon* ».

L'AMENDEMENT EST REJETÉ.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Monique Barrette
et APPUYÉ par Geneviève Côté

de remplacer le deuxième picot de la proposition 1.1 par ce qui suit :

- *Pour la première (1^{re}) année de la convention collective de trois (3) ans, un redressement versé sous forme de montant fixe et intégré aux échelles de trois dollars (3 \$) de l'heure;*
- *Pour les deuxième (2^e) et troisième (3^e) années de la convention collective de trois (3) ans, selon la formule la plus avantageuse, l'indexation annuelle à l'inflation selon l'IPC Québec plus zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) ou une hausse salariale de trois pour cent (3 %).*

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les propositions 1.1 et 1.2 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, telles qu'amendées, qui se lisent comme suit :

1.1 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent :

- L'introduction de clauses de convention collective qui assurent l'indexation annuelle à l'inflation selon l'IPC Québec;
- Pour la première (1^{re}) année de la convention collective de trois (3) ans, un redressement versé sous forme de montant fixe et intégré aux échelles de trois dollars (3 \$) de l'heure;
- Pour les deuxième (2^e) et troisième (3^e) années de la convention collective de trois (3) ans, selon la formule la plus avantageuse, l'indexation annuelle à l'inflation selon l'IPC Québec plus zéro virgule cinq pour cent (0,5 %) ou une hausse salariale de trois pour cent (3 %).

- 1.2 Que les fédérations du secteur public réunies en CCSPP s'engagent dans des travaux afin d'évaluer des ajustements aux conditions salariales, notamment le salaire d'entrée ou le nombre d'échelons.

LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE.

Proposition 2 :

Il est PROPOSÉ par Vicki Plourde
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la proposition 2.1 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, qui se lit comme suit :

- 2.1 Qu'attendu l'orientation générale revendiquant que l'accent soit mis tant sur les conditions de travail et de pratique que sur les conditions salariales, les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent auprès du Conseil du trésor :

- Des investissements majeurs en santé et services sociaux, en éducation et dans les organismes gouvernementaux pour améliorer la qualité et l'accessibilité des services publics;
- Que ces investissements permettent de dégager des marges financières importantes et des mandats pour convenir de solutions négociées aux tables sectorielles améliorant significativement les conditions de travail et de pratique des travailleuses et des travailleurs des services publics. Que ces solutions répondent, entre autres, aux enjeux de surcharge de travail, notamment par la création de postes, ainsi qu'aux enjeux de précarité, de santé physique et psychologique, d'attraction et de rétention et de conciliation travail-famille-études.

Que les fédérations du secteur public réunies en CCSPP évaluent les marges financières nécessaires pour l'amélioration des conditions de travail et de pratique, notamment afin de permettre la création de postes pour contrer la surcharge de travail.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

Proposition 3 :

Il est PROPOSÉ par René Lepage
et APPUYÉ par Marie-Josée Robillard

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les propositions 3.1 à 3.3 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, qui se lisent comme suit :

- 3.1 Que sur la base de constats préliminaires concernant les possibles impacts financiers de la maturité croissante et de l'augmentation de l'âge moyen des participants aux RREGOP, les fédérations du secteur public de la CSN s'engagent dans des travaux visant à défendre la

qualité de la retraite offerte par le RREGOP, tout en visant à stabiliser le taux de cotisation, dans l'objectif d'améliorer la rémunération globale des salariés-es.

Que les fédérations du secteur public réunies en CCSPP évaluent les recommandations de la partie syndicale du comité de travail sur le RREGOP en vue de formuler ses revendications.

3.2 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent les bonifications des conditions de retraite suivantes sans effet sur le taux de cotisation :

- Allonger la durée maximale des retraites progressives prévue à la Loi sur le RREGOP de 5 années à 7 années;
- Instaurer un mécanisme de revalorisation de la rente pour une retraite après 65 ans;
- Augmenter l'âge maximal de participation au RREGOP à 71 ans.

Que les fédérations du secteur public de la CSN réunies en CCSPP s'engagent dans des travaux afin d'identifier d'autres revendications de bonification des conditions de retraite sans effet sur le taux de cotisation ou à faible coût pour le régime.

3.3 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) procède au désinvestissement progressif, ordonné et cohérent, des énergies fossiles au RREGOP dans un délai de cinq (5) ans.

Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent que la CDPQ améliore substantiellement sa politique d'investissement responsable en augmentant la prise en compte des éléments environnementaux et sociaux dans la gestion financière des sommes en dépôt de ses déposants.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Gabriel Bouchard
et APPUYÉ par Nisard Aroquiaraj

de biffer le paragraphe du troisième picot de la proposition 3.2.

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les propositions 3.1 à 3.3 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, telles qu'amendées, qui se lisent comme suit :

3.1 Que sur la base de constats préliminaires concernant les possibles impacts financiers de la maturité croissante et de l'augmentation de l'âge moyen des participants aux RREGOP, les

fédérations du secteur public de la CSN s'engagent dans des travaux visant à défendre la qualité de la retraite offerte par le RREGOP, tout en visant à stabiliser le taux de cotisation, dans l'objectif d'améliorer la rémunération globale des salariés-es.

Que les fédérations du secteur public réunies en CCSPP évaluent les recommandations de la partie syndicale du comité de travail sur le RREGOP en vue de formuler ses revendications.

3.2 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent les bonifications des conditions de retraite suivantes sans effet sur le taux de cotisation :

- Allonger la durée maximale des retraites progressives prévue à la Loi sur le RREGOP de 5 années à 7 années;
- Instaurer un mécanisme de revalorisation de la rente pour une retraite après 65 ans.

Que les fédérations du secteur public de la CSN réunies en CCSPP s'engagent dans des travaux afin d'identifier d'autres revendications de bonification des conditions de retraite sans effet sur le taux de cotisation ou à faible coût pour le régime.

3.3 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent que la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ) procède au désinvestissement progressif, ordonné et cohérent, des énergies fossiles au RREGOP dans un délai de cinq (5) ans.

Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent que la CDPQ améliore substantiellement sa politique d'investissement responsable en augmentant la prise en compte des éléments environnementaux et sociaux dans la gestion financière des sommes en dépôt de ses déposants.

LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE.

Proposition 4 :

Il est PROPOSÉ par Monique Barrette
et APPUYÉ par Vicki Plourde

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les propositions 4.1 et 4.2 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, qui se lisent comme suit :

4.1 Que, tout en tenant compte des réalités de chacune des fédérations, les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent auprès du Conseil du trésor la réduction du fardeau des travailleuses et des travailleurs des services publics en regard des coûts des assurances collectives et l'amélioration des dispositions concernant les assurances collectives, notamment par :

- Des augmentations annuelles importantes des contributions de l'employeur aux régimes d'assurances collectives;

- L'accès à la pleine contribution de l'employeur à l'assurance maladie pour tous les travailleurs et les travailleuses des services publics, peu importe le statut d'emploi ou le nombre d'heures travaillées;
- Des mesures pour réduire les coûts des médicaments;
- Toute autre revendication sur les assurances collectives convenues par la suite entre les fédérations.

4.2 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent un engagement du gouvernement à l'effet d'instaurer un régime d'assurance médicaments public et universel.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

Proposition 5 :

Il est PROPOSÉ par Monique Barrette
et APPUYÉ par Nathalie Morency

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte la proposition 5.1 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, qui se lit comme suit :

5.1 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent que les conditions actuelles au régime des droits parentaux soient maintenues dans le cadre de cette ronde de négociation.

Que les fédérations du secteur public de la CSN réunies en CCSPP étudient les demandes de bonification des droits parentaux provenant de la consultation sur le projet de cahier de table centrale afin d'identifier des revendications de bonification du régime des droits parentaux.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

Proposition 6 :

Il est PROPOSÉ par Guy-Antoine Dorval
et APPUYÉ par Olivier Duchemin

que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les propositions 6.1, 6.2, 7.1, 8.1 et 8.2 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, qui se lisent comme suit :

6.1 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent que les conditions actuelles quant aux disparités régionales soient maintenues dans le cadre de cette ronde de négociation.

Que les fédérations du secteur public de la CSN réunies en CCSPP étudient les demandes de bonification des disparités régionales provenant de la consultation sur le projet de cahier de table centrale afin d'identifier des revendications de bonification aux disparités régionales.

- 6.2 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent des solutions à la problématique du préjudice fiscal lié aux sorties, s'il n'y a pas de solutions mises en place à la suite des travaux du comité de travail pour examiner la problématique liée aux sorties et que les fédérations du secteur public réunies en CCSPP évaluent les recommandations de la partie syndicale du comité de travail en vue de formuler des revendications, si nécessaire.
- 7.1 Qu'en vue de formuler leurs revendications, les fédérations du secteur public réunies en CCSPP évaluent les recommandations de la partie syndicale aux comités de travail mis en place à la suite de la négociation de 2015 et tiennent compte de l'état des travaux dans les organismes gouvernementaux.
- 8.1 Que chaque fédération soit mandatée pour effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes de table centrale avec les autres fédérations du secteur public réunies en CCSPP et avec les autres centrales ou organisations syndicales avec lesquelles elles feront alliance, le cas échéant.

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Éric Kirouac
et APPUYÉ par Luc Lafontaine

d'ajouter, après la proposition 8.1, ce qui suit :

« 8.2 Que le SPCFXG invite l'ensemble des composantes du CCSPP à adhérer aux demandes d'harmonisation de l'écriture des conventions collectives visant à les reformuler de manière inclusive et non discriminatoire telles qu'énoncées dans le Cahier de négociation sectorielle de la FNEEQ. ».

L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ.

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG adopte les propositions 6.1, 6.2, 7.1 et 8.1 du *Cahier de consultation sur les demandes de table centrale*, telles qu'amendées, qui se lisent comme suit :

- 6.1 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent que les conditions actuelles quant aux disparités régionales soient maintenues dans le cadre de cette ronde de négociation.

Que les fédérations du secteur public de la CSN réunies en CCSPP étudient les demandes de bonification des disparités régionales provenant de la consultation sur le projet de cahier de table centrale afin d'identifier des revendications de bonification aux disparités régionales.

- 6.2 Que les fédérations du secteur public de la CSN revendiquent des solutions à la problématique du préjudice fiscal lié aux sorties, s'il n'y a pas de solutions mises en place à la suite des

travaux du comité de travail pour examiner la problématique liée aux sorties et que les fédérations du secteur public réunies en CCSPP évaluent les recommandations de la partie syndicale du comité de travail en vue de formuler des revendications, si nécessaire.

- 7.1 Qu'en vue de formuler leurs revendications, les fédérations du secteur public réunies en CCSPP évaluent les recommandations de la partie syndicale aux comités de travail mis en place à la suite de la négociation de 2015 et tiennent compte de l'état des travaux dans les organismes gouvernementaux.
- 8.1 Que chaque fédération soit mandatée pour effectuer les travaux d'harmonisation sur les demandes de table centrale avec les autres fédérations du secteur public réunies en CCSPP et avec les autres centrales ou organisations syndicales avec lesquelles elles feront alliance, le cas échéant.
- 8.2 Que le SPCFXG invite l'ensemble des composantes du CCSPP à adhérer aux demandes d'harmonisation de l'écriture des conventions collectives visant à les reformuler de manière inclusive et non discriminatoire telles qu'énoncées dans le Cahier de négociation sectorielle de la FNEEQ.

LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE.

6. NÉGOCIATION 2020 : ADOPTION DU CAHIER DE NÉGOCIATION SECTORIELLE ET DE LA LISTE DE PROBLÉMATIQUES

Ce point n'a pas été traité.

7. CLÔTURE DE LA SÉANCE


Il est PROPOSÉ par Gabriel Bouchard
et APPUYÉ par Vicki Plourde

que la séance soit levée.

LA PROPOSITION EST ADOPTÉE.

La séance est levée à 14 h 10.


Danielle Lambert
Secrétaire-trésorière


François Chassé
Président